

Monsieur Pierre CHANTELAT
2, rue de la Gare
70000 VESOUL

Besançon, le 20 octobre 2003

N° d'ARRIVÉE : 730	
30 OCT. 2003	
C.R.C.	G.P.

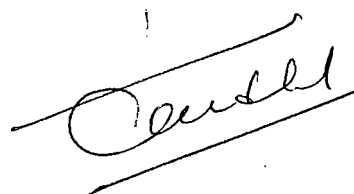
Monsieur Albert SAINT-JOURS
Président de la Chambre régionale des Comptes
de Franche-Comté
5, rue Général Sarrail
25000 BESANCON

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 9 octobre 2003, vous avez bien voulu me transmettre les observations définitives de la Chambre régionale des Comptes de Franche-Comté, relatives à l'examen de la gestion de la Région de Franche-Comté pour la période de 1993 à 2000.

Comme je l'avais fait à propos des observations provisoires, je tiens à vous indiquer que je m'en remets à la réponse écrite que le Président du Conseil régional est susceptible de vous faire parvenir, en application des articles L 241-11 et R 241-16 du Code des Juridictions Financières.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Pierre CHANTELAT